

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 17 FÉVRIER 1875.

NATURALISATION ORDINAIRE.

RAPPORT

FAIT, AU NOM DE LA COMMISSION, PAR M. PETY DE THOZÉE.

Demande du sieur Charles WIENER.

MESSIEURS,

Le sieur Wiener, né le 25 mars 1831, à Venlo, de parents allemands, entra le 16 septembre 1845, à l'Académie royale des Beaux-Arts de Bruxelles; après avoir fréquenté cette institution jusqu'au 15 avril 1854, il retourna dans les Pays-Bas et s'établit à La Haye, pour exercer la profession de statuaire et de graveur de médailles. Divers travaux qu'il exécuta dans cette résidence lui valurent le titre de sculpteur et graveur du Roi (8 août 1861), ainsi que la croix de chevalier de l'ordre de la Couronne de Chêne (20 juin 1862). Le roi de Suède lui envoya la décoration de l'ordre de Wasa, le 31 mars 1863. Appelé par le gouvernement portugais à remplir les fonctions de graveur en chef de l'administration de la monnaie, il partit pour Lisbonne en septembre 1864. Pendant son séjour dans cette capitale, il dirigea une école des Beaux-Arts et reçut la décoration de l'ordre du Christ (13 janvier 1866). Des motifs de santé le décidèrent à revenir en Belgique; le 28 août 1867, il fixa sa résidence à Bruxelles, où il demeure encore. Il est maître graveur à la Monnaie.

Par arrêté royal du 5 janvier 1869, il a été admis à établir son domicile dans le royaume, aux termes de l'art. 13 du Code civil.

Les documents joints au dossier et les rapports des autorités consultées attestent que le sieur Wiener a toujours tenu une conduite honorable, en Belgique, comme à l'étranger.

Il prend l'engagement d'acquitter, le cas échéant, le droit d'enregistrement.

En conséquence, nous avons l'honneur de vous proposer, Messieurs, de prendre en considération la demande du sieur Wiener.

Le Président-Rapporteur,

PETY DE THOZÉE.

